

33B09

Lac Sénarmont

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
 G Gravier, D Dobonie, U Autre  
 S Sable, P Pierre concassée, F Ferromagnésium, C Calcite  
 J Terre jaune, R Ressou miniers inertes, X Gypse  
 M Marbre, S Sable, E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

**Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique l'année de la dernière extension de cette carte et la partie droite le statut du site d'extraction.**

**Statut du site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Contrainte majeure:**  
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbanisé  
 Terrain soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
 Terrain soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)  
 Terrain ou le droit de pêcher et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
 Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
 Entente Pilagan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
 Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashewish, Nutsukuan

**Frontières:**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 net de 1°32' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 3,5'

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18

**Echelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

33B3	33B4	33B5
33B6	33B7	33B8
33B9	33B0	33B1

